



Primes maladie 2005: Les enfants coûteront moins cher l'année prochaine

13.09.2004 - 11:06 Uhr, comparis.ch AG

Voir graphic: www.newsaktuell.ch/f/story.htx?nr=100479333 Zurich (ots) - Selon les calculs du site comparatif sur internet comparis.ch, les primes maladie augmenteront de 4,1 % en 2005. La hausse sera très modérée par rapport à celle des années précédentes mais elle ne se répartira pas uniformément selon les tranches d'âge. Pour les adultes, la hausse s'élèvera à 4,3 %. Les 19-25 ans seront de nouveau les plus touchés : ils devront payer en moyenne plus de 6 % de primes en plus. Par contre les familles peuvent se réjouir : les primes des enfants baisseront en moyenne de 1,5 %. Le site comparatif sur internet, comparis.ch, dispose déjà des primes provisoires 2005 pour les trois quarts des assurés environ. Sur la base de ces chiffres, le spécialiste des comparatifs d'assurance-maladie a calculé que la hausse des primes dans tout le pays et pour toutes franchises et tranches d'âge confondues s'élèverait en moyenne à 4,1 %. En 2004, la hausse des primes s'élevait à 7,4 %. Moins de primes - risque plus élevé pour les enfants Alors que pour les adultes la hausse s'établira en moyenne à 4,3 % l'année prochaine, les primes maladie pour les enfants de moins de 18 ans seront plus basses de 1,5 %. Une des raisons de ce recul, c'est que beaucoup de caisses-maladie ont diminué les primes de cette tranche d'âge. Chez Helsana par exemple, les enfants sans franchise à option payeront 16 % de primes en moins. Une autre raison expliquant cette baisse des primes est que beaucoup de caisses-maladie, à cause des nouvelles franchises, doivent reclasser les enfants ayant une franchise à option dans une catégorie supérieure. Les parents économisent certes ainsi une somme rondelette, mais ils encourent également un risque plus grand si leur enfant est malade. Les jeunes adultes sont de nouveau touchés Une fois de plus, les jeunes adultes n'auront pas de quoi se réjouir. Selon les calculs de comparis.ch, les primes des 19-25 ans, toutes franchises confondues, augmenteront de plus de 6,2 %. Déjà les années précédentes cette tranche d'âge a dû subir une hausse des primes à chaque fois supérieure à la moyenne. Il s'agissait de près de 11 % l'année passée. Hausses uniformes dans les cantons Contrairement aux années précédentes, la hausse de primes est, avec 3 à 6 %, relativement équilibrée entre les cantons. Ce qui est frappant, c'est que les cantons avec des primes de caisses-maladie élevées, comme à Genève, enregistrent une hausse en dessous de la moyenne, alors que l'avantageux canton d'Appenzell Rhodes-Intérieur présente une hausse de plus de 5 %. Mais attention: c'est la hausse effective en francs qui est déterminante. Et c'est ce qui fait toute la différence: les Genevois se réjouissent de leur hausse modérée de 3 % - ce qui représente en francs, sur la base de la moyenne des primes élevée du canton, un supplément de 11 francs par mois. A Appenzell il s'agit de seulement 9 francs par mois ; en valeur absolue, la différence de primes entre les cantons devrait donc encore augmenter. Effet yo-yo des hausses de primes? Les hausses de primes sont-elles comme les pertes de poids lors d'un régime? On perd d'abord des kilos pour en reprendre encore plus par la suite. Un coup d'oeil sur le graphique montre que les dépenses de santé augmentent continuellement de 4 % à 6 % chaque année depuis l'introduction de la nouvelle loi sur l'assurance-maladie (LAMal). Par contre les hausses de primes annuelles atteignent des variations considérables entre 3 et 10 %. Entre 1998 et 2001, les dépenses de santé ont augmenté plus fortement que les hausses de primes. Les caisses-maladie étaient alors contraintes par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) de réduire leurs réserves afin de ne pas reporter les coûts supplémentaires sur les assurés. Ceci s'est reflété sur le niveau des réserves qui se situait en 2002, avec 12,8 %, loin en dessous du taux réglementaire. Cette situation d'urgence en termes de réserves s'est répercutée sur les assurés au fil des années: en 2002 et 2003 il y a eu des augmentations de primes d'environ 10 %. Une évolution aussi peu saine pourrait déjà se profiler à nouveau pour l'année prochaine. Une fois de plus, les primes n'augmentent pas proportionnellement aux dépenses de santé. Les réserves des caisses-maladie sont certes quelque peu rétablies mais 57 des 93 assurances-maladie de Suisse n'affichent pas encore le taux de réserves imposé par la loi. Si imposer un ralentissement massif des hausses des dépenses de santé et astreindre les caisses-maladie à remplir leurs obligations légales en matière de réserves ne réussit pas, une importante hausse des primes est prévisible pour 2006. Evolution de la hausse des dépenses de santé, de la hausse des primes et des réserves des caisses-maladie. Graphique: comparis.ch Trois assurés sur quatre peuvent déjà consulter et comparer les primes provisoires pour 2005 sur www.comparis.ch - les primes des autres caisses-maladie viennent s'y ajouter dès que comparis.ch en dispose. ots Originaltext: Comparis AG Voir graphic: www.newsaktuell.ch/f/story.htx?nr=100479333 Internet: www.newsaktuell.ch/f Contact: Richard Eisler P.D.G Tél. +41/1/360'52'62 E-mail : info@comparis.ch Internet : www.comparis.ch

Originaltext:

comparis.ch AG

Dossier de presse:

<http://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/comparis-ch-ag>

Dossier de presse par RSS:

http://presseportal.de/rss/pm_100003671.rss2